

Yvan JOUNOT & Erwan THOMAS  
Elus municipaux  
Nicolas VEST & Emmanuel GAUTHIER  
Présidence La Tribune Saintannoise.

VU		REÇU LE :  <b>04 JUIL. 2015</b>  MAIRIE DE Ste Anne d'Auray	COPIE
Maire			1 <sup>er</sup> Adj
DGS			2 <sup>eme</sup> Adj
Copie			3 <sup>eme</sup> Adj
ST			4 <sup>eme</sup> Adj
SU			5 <sup>eme</sup> Adj
Cpte			

Monsieur le maire  
Mairie de Sainte-Anne d'Auray  
10 place Nicolazic  
56 400 Sainte-Anne d'Auray

Sainte-Anne, le 27 juin 2015

**Objet:** Urbanisme  
**Nombre de page :** 2  
**PJ Ann :** photo explicative

Monsieur le maire,

Trop souvent, comme beaucoup de saintannois, nous constatons des difficultés de circulation et/ou de stationnement sur la rue Général de Gaulle.

Considérant que cela est délétère tant pour les piétons et les véhicules que pour les commerçants, nous souhaitons porter à votre réflexion notre proposition pour tendre à améliorer le vivre ensemble.

Nous avons commencé notre démarche de résolution de problèmes par certains constats :

- Des véhicules s'arrêtent quelques minutes sur le trottoir pour faire une course.
- Des piétons sont parasités par le stationnement de véhicules sur le trottoir.
- Les véhicules de livraison se stationnent sur la chaussée ou à cheval sur le trottoir.
- Il n'y a pas de place pour personnes handicapées aux abords du cabinet de kinésithérapie.
- Pas de place de type "arrêt minute" pour permettre aux automobilistes de consommer chez les commerçants.
- Présence de poteaux bleus à hauteur des Gourmandises de Ste Anne, du Crédit agricole et de la fleuriste.

Nous imaginons votre réponse qui pourrait exposer le projet de réhabilitation de toute la rue du Général de Gaulle et que conscient de ces problématiques, tout cela sera étudié en temps et en heure.

Or, nous considérons que certaines décisions pourraient être rapidement prises pour réaménager avec efficacité cette portion de route en attendant les travaux qui régleront ces problèmes. Considérant le fait que les places ne sont pas adaptées aux besoins réels et observés, nous mettons ces réaménagements à votre sagacité :

- Déplacer la place pour personnes à mobilité réduite qui se trouve devant le parc Camborne pour la préférer aux abords du cabinet des kinésithérapeutes. En effet, cette place n'est, à notre sens, aucunement adaptée. Une personne à mobilité réduite en fauteuil roulant, en sortant de son véhicule, se voit bloquée par des blocs bétons. Elle est alors dans l'obligation d'aller sur la route, sans trouver de passage piéton pour traverser. La déplacer aux abords du cabinet des kinésithérapeutes aurait comme vertu de trouver un passage piéton à proximité

- Créer une zone de livraison : celle-ci permettrait la fluidité de circulation, un confort pour les livreurs, une considération des commerçants et de leurs besoins en réassort, et de façon plus générale d'améliorer la sécurité des usagers. Assurément, cette zone devrait idéalement juxtaposer les commerçants les plus concernés mais dans une logique " maîtrise des coûts / bénéfice " nous estimons que notre proposition s'inscrit dans un système gagnant/gagnant.
- Restreindre un nombre de place pour des achats minutes : ces places permettraient un turn over important, serait facilitateur pour donner envie aux automobilistes de s'arrêter pour consommer chez les commerçants, limiterait l'incivisme de certains qui se garent sur le trottoir en leur proposant des places prévues à leur besoin. Une durée de 10 minutes nous semble cohérente.
- Etendre les poteaux (ou moyens similaires) empêchant le stationnement des véhicules du Crédit Agricole jusqu'à l'ébénisterie.

Pour mettre en image ce que nous croyons fondé pour améliorer le vivre ensemble, vous trouverez, en annexe de ce courrier, une photo :

- H : place pour personnes handicapées
- 1-2-3 : nombre de place à définir qui correspond aux places " achat 10 minutes ".
- Livraison : comme son nom l'indique, cette place de stationnement serait réservée aux livreurs des différents commerçants

Valider certaines permanences du policier municipal évoquées par Yvan JOUNOT lors du dernier conseil permettrait de faire respecter cette nouvelle organisation en éduquant, en rappelant les règles du vivre ensemble et au besoin en sanctionnant.

Nous vous rappelons notre engagement à œuvrer dans l'intérêt de Sainte-Anne d'Auray et ce courrier en est la raison.

Comptant sur votre acceptation à travailler ce dossier, nous vous prions de croire, monsieur le maire, en l'expression de notre considération certaine.

Yvan JOUNOT

Erwan THOMAS

Nicolas VEST, président LTS

Emmanuel GAUTHIER, vice président LTS

VU	REÇU LE :  04 JUIL. 2015  MAIRIE DE Sainte-Anne d'Auray	COPIE
Maire		1 <sup>er</sup> Adj
DGS		2 <sup>ème</sup> Adj
Copie		3 <sup>ème</sup> Adj
ST		4 <sup>ème</sup> Adj
SU		5 <sup>ème</sup> Adj

14 017  
 Steenès-Aunay-Auray, Bretagne  
 Street View - mai 2013

AVU	REÇU LE :	COPIE
	04 JUIL. 2015	1 <sup>er</sup> Adj
	Mairie de	2 <sup>e</sup> Adj
	Ste Anne d'Auray	3 <sup>e</sup> Adj
		4 <sup>e</sup> Adj
		5 <sup>e</sup> Adj

